

Céline Parotte (ULiège) « La solution pour les déchets nucléaires devrait être collective »

Où et comment stocker les milliers de m³ de combustibles nucléaires usés ? Pour la politologue Céline Parotte (ULiège), les risques étant « collectifs et partagés », il est urgent d'organiser un vrai débat démocratique.



Au printemps dernier, l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (Ondraf) a lancé une consultation publique sur l'enfouissement des déchets les plus radioactifs, qui devront être isolés des citoyens et de l'environnement pour les centaines de milliers d'années à venir. Le moment était mal choisi : l'enquête a été organisée au beau milieu du confinement. L'approche surprend également : l'étude d'incidence environnementale répertorie tous les types de sous-sols qui pourraient être envisagés (Gaume, Ardennes, Campine...) pour le stockage, alors que l'Ondraf se concentrait jusque-là sur les seuls argiles de Boom et d'Ypres, en territoire flamand. De plus, les bourgmestres concernés n'ont pas été informés au préalable, ni sur le projet de plan ni sur la procédure de consultation publique. Malgré les demandes de report, la consultation a été maintenue. Il appartiendra au prochain gouvernement de trancher sur la destination finale de ces déchets. Le point sur ce dossier éthique complexe avec Céline Parotte, politologue à l'ULiège et docteure en sciences politiques et sociales.

Le stockage géologique des déchets hautement radioactifs était la seule option abordée par l'Ondraf lors de la consultation publique. D'autres options existent-elles ?

— La question n'est pas de savoir s'il existe des alternatives au dépôt géologique. Il faut avant tout se demander comment l'Ondraf a conclu qu'il n'existait aucune alternative valable à cette option-là. Pour parvenir à cette unique proposition, l'Ondraf a dû tenir compte des contraintes existantes, à savoir notamment le principe du pollueur-payeur ; l'obligation de gérer les déchets nucléaires sur le territoire national ; l'interdiction de les gérer en mer ou dans l'espace ; le fait qu'il y ait un consensus scientifique international sur le dépôt géologique ; qu'il faut avoir une politique nationale de gestion des déchets sur le long terme, etc. Cela étant, il y a toute une série de questions qui n'ont pas été abordées lors de la consultation d'avril-juin 2020 et qui changent la donne tant au niveau du débat sur la gestion des déchets que sur la manière d'organiser ce débat. Sur des échelles de temps aussi longues, quel type de contrôle souhaitons-nous privilégier ? Préfère-t-on faire confiance à l'homme, à la nature ou aux deux ? Quelle place accorder aux découvertes scientifiques futures dans ce genre de projet ? Doit-on laisser la possibilité aux générations futures d'avoir un regard sur la manière dont auront été gérés nos déchets ou de les gérer comme ils le désirent ? Ou doit-on régler le problème une bonne fois pour toutes et faire en sorte que la population, dans des centaines d'années, n'ait pas à s'en préoccuper ? Estime-t-on que les contraintes légales actuelles vont ou doivent évoluer ? Selon les réponses à ces questions, les préférences en matière de gestion des déchets varient.

Selon l'Ondraf, il ne serait pas éthique de faire porter la responsabilité de la surveillance des déchets aux générations futures. On pourrait se demander, à l'inverse, s'il est éthique de ne pas leur laisser le choix ?

— Je pense qu'il est erroné de considérer qu'il y a, d'un côté, une boîte avec les aspects scientifiques et de l'autre, une boîte avec les questions éthiques. Les deux aspects forment un tout : chaque question scientifique et technique porte toujours en elle des enjeux sociétaux et éthiques. Et réciproquement. Ce type de projet est toujours socio-technique. *In fine*, les risques seront partagés collectivement au sein des sociétés, peu importe l'option retenue. L'Ondraf a donc le devoir de demander à la société comment elle envisage « demain », puisque la manière dont est pensé ce « demain » influence l'option de gestion proposée. Les risques étant collectifs et partagés, il n'est pas farfelu d'exiger que la manière dont on aboutit à une décision de gestion à long terme soit aussi collectivement construite. Cela ne veut pas dire qu'on doit se passer des experts, je ne fais pas l'apologie d'une forme de démocratie directe ou d'une éternelle consultation publique. Mais il y a toute une série de choses que l'on considère comme scientifiques et techniques, alors que ce sont aussi des questions de la vie de tous les jours. On doit élargir le débat. Ce n'est pas à l'Ondraf de gérer seule la manière dont on pose les questions. Tout le monde devrait pouvoir intervenir, selon des modalités diverses et variées. Et une chose est sûre : une consultation publique ne se fait pas en période de Covid-19.

Aux Pays-Bas, les responsables politiques ne décideront du sort de leurs déchets hautement radioactifs que dans 100 ans. Quels sont les avantages d'une telle approche ?

— Cette approche, perçue comme une non-décision, permet de garder le jeu des possibles ouvert. Attendre un siècle pourrait donner le temps, par exemple, de lancer des débats beaucoup plus larges sur ce que pense la population belge de ces déchets, d'approfondir la question de la gestion partagée (entre plusieurs Etats), etc. Les citoyens devraient d'ailleurs être aussi consultés sur cette question-là : est-ce qu'on doit décider maintenant du sort de nos déchets ou est-ce qu'on se donne le temps de décider ? Dans ce cas de figure, il faudrait, pour cela, que les décideurs politiques considèrent que compte tenu des connaissances scientifiques, des techniques et des incertitudes actuelles, il n'est pas possible de se prononcer maintenant de manière définitive en faveur d'une seule option. ● Propos recueillis par Sarah Freres



Nombre de réacteurs

- Dans le monde : **450 réacteurs nucléaires** opérationnels. Ils produisent **10,3 % de l'électricité mondiale**. Les experts de l'Agence internationale de l'énergie prévoient que le nombre de centrales nucléaires triplera d'ici 2050.
- Dans l'Union européenne : **130 réacteurs actifs** dans 15 Etats membres. L'énergie nucléaire représente **27 %** de toute l'électricité produite dans l'UE.
- En Belgique **7 réacteurs** à eau pressurisée répartis sur les sites de Doel et Tihange. Ils constituent la principale source de production d'électricité du pays (entre 50 et 65 %). La sortie du nucléaire est prévue pour 2025.



Option de stockage des déchets hautement radioactifs

18 pays ont opté pour le stockage géologique : Suède, Finlande, Pays-Bas, Royaume-Uni, France, Allemagne, Espagne, Suisse, Slovaquie, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Canada, Corée du Sud, Japon, Etats-Unis.

3 pays n'ont pas encore décidé : Belgique, Italie, Mexique.



Quantité de déchets en Belgique

Sur une période de **100 ans**, l'activité nucléaire en Belgique produit environ : **70 000 m³ de déchets de faible activité** (82% de déchets nucléaires) et **11 000 m³ de déchets de moyenne activité** (13%) et **4500 m³ de déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie**. (5%).

Source : Forum nucléaire, Eurostat